



EUROMED JUSTICE

A programme funded by
the European Union



Lead Firm / Chef de file





Un programme financé par
l'Union européenne

EUROMED JUSTICE

FEUILLE DE ROUTE POUR UNE PLATEFORME JUDICIAIRE EUROMED

La 4^{ème} Session du CrimEx, tenue à Tallinn (Estonie) du 21 au 23 novembre 2017 sous les auspices de la Présidence estonienne de l'UE, a donné lieu à des échanges de vue dynamiques entre les représentants d'Eurojust, du secrétariat du RJE, l'ONU DC et l'Association Internationale des Procureurs (AIP) concernant la participation des réseaux à la coopération judiciaire en matière pénale et la coordination entre ces réseaux.

Les contributions soumises lors de cette session par les points de contacts du RJE en provenance d'Estonie, Bulgarie, Allemagne et Roumanie ont été évaluées et les bonnes pratiques ont été prises en considération par le CrimEx.

Le CrimEx reconnaît les bénéfices potentiels et la contribution pertinente dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme des réseaux régionaux de coopération, et en particulier, par le RJE, démontrés lors de la 49^{ème} Réunion plénière de Tallinn.

Prenant note des dispositions de la Résolution 2322 (2016) du Conseil de Sécurité des Nations Unies, laquelle souligne l'importance du renforcement de la coopération internationale, y compris par les enquêteurs, procureurs et juges en vue de prévenir, enquêter et poursuivre les actes terroristes et d'établir de nouveaux critères afin de promouvoir la coopération aux niveaux international, régional, subrégional et interrégionalⁱ,

Prenant note également de la Déclaration sur des Stratégies globales pour faire face aux défis mondiaux : *Les systèmes de prévention du crime et de justice pénale et leur évolution dans un monde en mutation*, adoptée lors du douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et de la justice pénale à Salvador, au Brésil, du 12 au 19 avril 2010, aux fins de soutenir le développement des réseaux judiciaires de coopération internationale en matière pénale,

Ayant à l'esprit la Résolution sur le *Renforcement des réseaux régionaux de coopération internationale en matière pénale* adoptée lors de la 19^{ème} session de la Commission des Nations Unies pour la Prévention du Crime et la Justice Pénale, tenue à Vienne du 17 au 21 mai 2010, qui exhorte les États membres à participer aux réseaux de coopération juridique afin de renforcer la coopération internationale en matière pénale et la coordination entre ces réseaux,

Reconnaissant le rôle important de la Convention des Nations Unies de lutte contre la criminalité transnationale organisée en tant que cadre juridique commun à l'espace EuroMed,

Constatant la pertinence des efforts multilatéraux au travers des traités ayant pour objectif l'entraide judiciaire en matière pénale concernant certaines infractions et des initiatives régionales, telles que la Convention d'application de l'Accord de Schengen, la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale, la Convention interaméricaine sur l'entraide judiciaire en matière pénale et la Convention sur l'entraide judiciaire en matière pénale de la Ligue arabe.

Le 4ème CrimEx rappelle que les éléments et tâches suivantes leur ont été assignés en vertu des textes fondateurs adoptés lors de la 1^{ère} réunion du CrimEx à Madrid :

- CrimEx se trouve au cœur des mécanismes de coopération et de coordination judiciaire et policière en matière pénale
- Les membres du CrimEx ont été désignés conformément aux critères définis en consultation avec Eurojust et le RJE en matière pénale
- CrimEx fonctionne comme un think-tank et un forum d'EuroMed Justice permettant d'établir la confiance mutuelle, d'échanger des bonnes pratiques et les enseignements tirés, de réaliser des analyses approfondies sur la situation existante au sein de chaque PPVS et dans la région dans son ensemble, de produire des recommandations spécifiques, lignes directrices, manuels, études et recherches.
- Eurojust, le RJE, l'UNODC, la DECT et l'AIP soutiennent le Groupe d'experts en matière pénale d'EuroMed Justice – CrimEx, en conseillant la création l'une plateforme EuroMed de coopération en matière pénale.
- La collaboration du CrimEx avec Eurojust, le RJE, l'UNODC et la DECT renforcement la coopération interrégionale et améliore l'interconnexion entre les réseaux et les organisations.

À CET EFFET, LE 4^{EME} CRIMEX CONCLUT CE QUI SUIT :

1. Un moment historique a été marqué par la participation des membres du CrimEx à la première partie de la 49^{ème} Réunion plénière du RJE
2. CrimEx se considère comme étant noyau dur et le cadre optimal pour la Plateforme judiciaire de coopération en matière pénale
3. Sans préjudice de ses tâches et activités actuelles, le CrimEx, en étroite coopération avec Eurojust, le RJE, l'ONUDC et l'AIP, doit continuer à explorer toutes les pistes pour son évolution vers un mécanisme permanent, efficace et durable de coopération en matière pénale.

**CETTE PARTIE DE LA FEUILLE DE ROUTE SERA REDIGEE EN INTEGRANT LES REPONSES DES
PPVS AU QUESTIONNAIRE APPROUVE A TALLINN**
